



FOIRE AUX QUESTIONS

Dépôt dématérialisé des factures fournisseurs



À partir de quand dois-je utiliser le formulaire en ligne ?

À compter du 1^{er} octobre 2026, les factures destinées au CHS Albert-Bousquet devront être déposées via le formulaire en ligne.

Où puis-je déposer ma facture ?

Depuis l'Espace fournisseurs du site internet du CHS, en cliquant sur « Déposer une facture en ligne ».

Quel format de facture est accepté ?

Votre facture doit être transmise au format PDF.

Quelles informations dois-je préparer ?

Votre RIDET, le numéro et la date de la facture, les montants HT, TGC et TTC ainsi que les références du marché, du contrat ou du bon de commande selon votre situation.

Dois-je renseigner une référence de marché ou de contrat ?

Oui, lorsqu'elle existe, cette référence est obligatoire.

Et si je n'ai pas de référence de marché ou de contrat ?

Vous devez alors obligatoirement renseigner la référence du bon de commande.

Puis-je déposer plusieurs factures en même temps ?

Non. Une seule facture doit être déposée par envoi, sauf indication contraire du CHS.

Que faire si je rencontre une difficulté ?

Contactez le service concerné du CHS Albert-Bousquet au **24.36.75** avant de renouveler votre envoi.

Besoin d'aide pour remplir le formulaire ?

Consultez également notre Guide d'utilisation, disponible dans l'Espace fournisseurs sur le site du CHS.